

n°32

Date de publication  
10 octobre 2018

Date d'observation  
9 octobre 2018

## Grandes cultures



### À retenir cette semaine

#### - Colza

- **Grosses altises** : l'activité des adultes grosses altises se poursuit. Maintenir la vigilance sur les parcelles à moins de 4 feuilles. Le risque est terminé pour une large majorité des parcelles.
- **Petites altises** : quelques signalements.
- **Pucerons verts** : aucun signalement cette semaine.



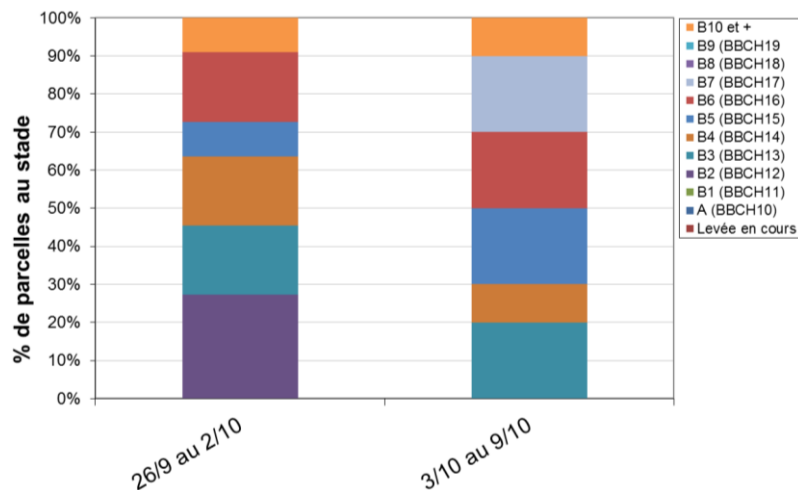
Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



## Réseau 2018-2019

13 parcelles ont fait l'objet d'une observation cette semaine, parmi les 18 qui composent le réseau.

## Stade des colzas



Les stades des parcelles sont compris entre 3 et plus de 10 feuilles.

Parmi ces parcelles, les fortes hétérogénéités de levée dans un contexte toujours très sec pourraient conduire à leur retournement.

A noter que certaines parcelles du réseau ne sont toujours pas levées.

## Ravageurs

- **Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES : Piégeage**

**Reconnaissance** : il s'agit d'un gros coléoptère de 3 à 5 mm de long au corps noir et brillant avec des reflets bleus métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux dorés. Elle est reconnaissable aussi par des « grosses cuisses » qui lui permettent de sauter pour se déplacer dans la parcelle.



Grosse altise adulte (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)

**Piégeage** : 11 parcelles sur 12 ont capturé des adultes de grosses altises, avec des piégeages allant de 1 à 30 individus par cuvette.

- **Altises des crucifères ou petites altises : piégeage**

**Reconnaissance** : il s'agit d'un petit coléoptère noir ou bicolore (noir, avec 1 ou 2 bandes longitudinales jaunes sur chaque élytre). Il mesure 2 à 2.5 mm.



Petites altises noires du colza (gauche) et bicolore (droite) (L. Jung, Terres Inovia)

**Piégeage** : insecte piégé dans 2 des 5 parcelles suivies. Captures de 1 et 5 individus par cuvette.

- **Grosses et Petites Altises : dégâts sur plantes**

**Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles

**Seuil indicatif de risque** : 8 pieds sur 10 avec des morsures sur 25% de la surface foliaire. En cas de levée tardive (après le 1er octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.

**Observation de dégâts sur plantes** : 4 parcelles suivies présentant toutes des dégâts de morsures sur 60% des plantes en moyenne (attaques comprises entre 30 et 100% des plantes). Le taux de surface foliaire détruite est de 13% en moyenne (de 1 à 27%).

**Analyse du risque** : le nombre de parcelles suivi est insuffisant pour analyser l'évolution du risque altises. Environ 80% des parcelles sortent de la phase de risque, mais attention certaines restent encore hétérogènes. Rester très vigilants sur les situations à 3 feuilles et moins.

3 feuilles et moins →



> 3 feuilles homogènes →



- **Puceron vert du pêcher**

**Reconnaissance** : les aptères ont un corps de forme ovoïde et nu, de couleur variable, souvent verdâtre. Les ailés sont quant à eux plus élancés, avec un abdomen vert à jaunâtre. La tête et les pattes sont noires.



Colonie de pucerons verts (crédit : Terres Inovia)

**Période de risque** : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

**Seuil indicatif de risque** : 20% de plantes porteuses de pucerons

**Observations** : 6 parcelles observées cette semaine. Aucun signalement.

**Analyse de risque** :

Aucune capture signalée cette semaine.  
Maintenir la surveillance sur les parcelles.



Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :  
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

*Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation*

**Directeur de publication** : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

**Coordonnées du référent** : François Roudillon (CA03) [froudillon@allier.chambagri.fr](mailto:froudillon@allier.chambagri.fr), 04 70 48 42 42

**À partir d'observations réalisées par** : des coopératives et négoces agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

*Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.*

*Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

